



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 801-64

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 juillet 2024, le règlement suivant :

**801-64 - Règlement modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain**

**QUE** ce règlement est entré en vigueur le 30 octobre 2024, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

**QUE** ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 8 NOVEMBRE 2024.

Le greffier,

M<sup>e</sup> Alexandre Bélisle-Desjardins